

Réf : DOS-0122-0054-D

Décision n° 2022BOQOS01-002 relative aux bilans des objectifs quantifiés déterminant la recevabilité des demandes d'autorisation des activités de soins et des équipements matériels lourds, mentionnés aux articles R. 6122-25 et R. 6122-26 du Code de la santé publique

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Provence-Alpes-Côte d'Azur

VU le Code de la Santé Publique ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2011-940 du 10 août 2011 modifiant certaines dispositions de la loi 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

VU la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé ;

VU l'ordonnance n° 2018-4 du 03 janvier 2018, relative à la simplification et à la modernisation des régimes d'autorisation des activités de soins et d'équipements matériels lourds ;

VU l'ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

VU le décret n° 2018-117 du 19 février 2018 relatif à la simplification et à la modernisation des régimes d'autorisation des activités de soins et d'équipements matériels lourds ;

VU le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe De Mester en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur, à compter du 15 janvier 2019 ;

VU le décret du n° 2021-974 du 22 juillet 2021 relatif au régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté n° 2017PRS08-47 en date du 3 octobre 2017 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur portant délimitation des zones du Schéma Régional de Santé, donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds définis au 2° du I de l'article L. 1434-3 du Code de Santé Publique pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

VU l'arrêté n° 2017PRS08-48 en date du 3 octobre 2017 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur portant délimitation des zones du Schéma Régional de Santé définies pour l'application aux laboratoires de biologie médicale des règles de territorialité mentionnées au b du 2° de l'article L. 1434-9 du Code de Santé Publique pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

VU l'arrêté en date du 24 septembre 2018, du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé, portant approbation du Projet régional de santé et du Schéma Régional de Santé (2018-2023) de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, publié le 27 septembre 2018 ;



VU l'arrêté rectificatif n° 2019PRS01-003 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur, en date du 24 janvier 2019 pour erreur matérielle portant sur le Schéma Régional de Santé, élément constitutif du Projet Régional de Santé Paca arrêté le 24 septembre 2018 ;

VU l'arrêté rectificatif n° 2019PRS07-54 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur, en date du 2 septembre 2019 pour erreur matérielle portant sur le Schéma Régional de Santé, élément constitutif du Projet Régional de Santé Paca arrêté le 24 septembre 2018 ;

VU la décision, n° 2021FEN-12-100 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur, en date du 14 décembre 2021, fixant pour l'année 2022, les périodes et le calendrier de dépôt des demandes d'autorisation et de renouvellement d'autorisation sur injonction pour les activités de soins et les équipements matériels lourds visés aux articles R. 6122-25 et R. 6122-26 du Code de la Santé Publique ;

CONSIDERANT que conformément à l'article R. 6122-30 du code de la santé publique, le bilan quantifié de l'offre de soins précise les territoires de santé à l'intérieur desquels existent des besoins non couverts.

ARRETE

Article 1 :

Pour la période de dépôt du **25 février 2022 au 25 avril 2022** le bilan des objectifs quantifiés, en tant qu'il se rapporte aux demandes de création et d'installation est établi selon les tableaux figurant ci-après :

pour les activités de soins suivantes :

- Soins de suite et réadaptation ;
- Chirurgie (à l'exception de la neurochirurgie et de la chirurgie cardiaque) ;
- Réanimation Adultes et réanimation Pédiatrique ;
- Médecine d'urgence ;
- Gynécologie-obstétrique, néonatalogie, réanimation néo-natale ;
- Traitement du cancer ;

pour les équipements matériels lourds suivants :

- Appareil d'imagerie ou de spectrométrie par résonance magnétique nucléaire ;
- Scanographe à utilisation médicale ;
- Caisson hyperbare ;
- Cyclotron à utilisation médicale (traitement du cancer).

Les critères d'éligibilité fixés dans le cadre de la reconnaissance de besoins exceptionnels en scanner et IRM, par département sont détaillés en annexe 1 et 2, de la présente décision.

SOINS DE SUITE ET DE READAPTATION

Activité de soins de suite et réadaptation Adultes - Hospitalisation complète					
Territoire de santé	Activité		Implantations existantes	implantations 2023	demandes recevables
Alpes de Haute Provence	Soins de suite et de réadaptation polyvalents- Adultes		10	11	NON ⁽¹⁾
	dont prise en charge spécialisée	Affections de l'appareil locomoteur	3	3	NON
		Affections cardio-vasculaires	0	0	NON
		Affections du système nerveux	1	1	NON
		Affections respiratoires	0	0	NON
		Affections des systèmes digestifs, métabolique et endocrinien	0	0	NON
		Affections onco-hématologiques	0	0	NON
		Affections des brûlés	0	0	NON
		Affections liées aux conduites addictives	0	0	NON
		Affections de la personne âgée polyopathologique, dépendante ou à risque de dépendance	2	2	NON

Activité de soins de suite et réadaptation Adultes - Hospitalisation à temps partiel de jour					
Territoire de santé	Activité		Implantations existantes	implantations 2023	demandes recevables
Alpes de Haute Provence	Soins de suite et de réadaptation polyvalents- Adultes		4	4	NON
	dont prise en charge spécialisée	Affections de l'appareil locomoteur	3	3	NON
		Affections cardio-vasculaires	0	0	NON
		Affections du système nerveux	0	0	NON
		Affections respiratoires	0	1	NON ⁽²⁾
		Affections des systèmes digestifs, métabolique et endocrinien	0	1	NON ⁽²⁾
		Affections onco-hématologiques	0	0	NON
		Affections des brûlés	0	0	NON
		Affections liées aux conduites addictives	0	0	NON
		Affections de la personne âgée polyopathologique, dépendante ou à risque de dépendance	0	0	NON

(1) Le regroupement d'activités précédemment implantées sur des sites distincts conduit à la disparition d'une implantation géographique prévue aux objectifs quantifiés définis ci-dessus. Le besoin de la population est considéré comme couvert par le regroupement intervenu et n'est pas éligible à une nouvelle demande d'autorisation. En effet, l'ensemble de l'activité ainsi regroupée améliorera la réponse quantitative aux besoins de la population concernée, en permettant une meilleure organisation de la prise en charge et sans conséquence sur l'offre du territoire.

(2) Lorsque la cessation d'une activité est consécutive à un volume d'activité insuffisant, l'autorisation détenue n'a pas vocation à être réattribuée dans la mesure où les besoins sont couverts.

**Activité de soins de suite et réadaptation Juvénile (de plus de 6 ans - moins de 18 ans)
Hospitalisation complète**

Territoire de santé	Activité	Implantations existantes	implantations 2023	demandes recevables	
Alpes de Haute Provence	Soins de suite et de réadaptation polyvalents Enfants et Adolescents	0	0	NON	
	dont prise en charge spécialisée	Affections de l'appareil locomoteur	0	0	NON
		Affections cardio-vasculaires	0	0	NON
		Affections du système nerveux	0	0	NON
		Affections respiratoires	0	0	NON
		Affections des systèmes digestifs, métabolique et endocrinien	0	0	NON
		Affections onco-hématologiques	0	0	NON
		Affections des brûlés	0	0	NON

**Activité de soins de suite et réadaptation Juvénile (de plus de 6 ans - moins de 18 ans)
Hospitalisation à temps partiel de jour**

Territoire de santé	Activité	Implantations existantes	implantations 2023	demandes recevables	
Alpes de Haute Provence	Soins de suite et de réadaptation polyvalents Enfants et Adolescents	1	1	NON	
	dont prise en charge spécialisée	Affections de l'appareil locomoteur	1	1	NON
		Affections cardio-vasculaires	0	0	NON
		Affections du système nerveux	0	0	NON
		Affections respiratoires	0	0	NON
		Affections des systèmes digestifs, métabolique et endocrinien	0	0	NON
		Affections onco-hématologiques	0	0	NON
		Affections des brûlés	0	0	NON

**Activité de soins de suite et réadaptation Enfant (moins de 6 ans)
Hospitalisation complète**

Territoire de santé	Activité	Implantations existantes	implantations 2023	demandes recevables	
Alpes de Haute Provence	Soins de suite et de réadaptation polyvalents Enfants	0	0	NON	
	dont prise en charge spécialisée	Affections de l'appareil locomoteur	0	0	NON
		Affections cardio-vasculaires	0	0	NON
		Affections du système nerveux	0	0	NON
		Affections respiratoires	0	0	NON
		Affections des systèmes digestifs, métabolique et endocrinien	0	0	NON
		Affections onco-hématologiques	0	0	NON
		Affections des brûlés	0	0	NON

**Activité de soins de suite et réadaptation Enfant (moins de 6 ans)
Hospitalisation à temps partiel de jour**

Territoire de santé	Activité	Implantations existantes	implantations 2023	demandes recevables	
Alpes de Haute Provence	Soins de suite et de réadaptation polyvalents Enfants	0	0	NON	
	dont prise en charge spécialisée	Affections de l'appareil locomoteur	0	0	NON
		Affections cardio-vasculaires	0	0	NON
		Affections du système nerveux	0	0	NON
		Affections respiratoires	0	0	NON
		Affections des systèmes digestifs, métabolique et endocrinien	0	0	NON
		Affections onco-hématologiques	0	0	NON
		Affections des brûlés	0	0	NON

Activité de soins de suite et réadaptation Adultes - Hospitalisation complète

Territoire de santé	Activité	Implantations existantes	implantations 2023	demandes recevables	
Hautes Alpes	Soins de suite et de réadaptation polyvalents- Adultes	10	9	NON	
	dont prise en charge spécialisée	Affections de l'appareil locomoteur	2	2	NON
		Affections cardio-vasculaires	1	1	NON
		Affections du système nerveux	1	1	NON
		Affections respiratoires	2	2	NON
		Affections des systèmes digestifs, métabolique et endocrinien	1	1	NON
		Affections onco-hématologiques	0	0	NON
		Affections des brûlés	0	0	NON
		Affections liées aux conduites addictives	1	1	NON
Affections de la personne âgée polyopathologique, dépendante ou à risque de dépendance	3	3	NON		

Activité de soins de suite et réadaptation Adultes - Hospitalisation à temps partiel de jour

Territoire de santé	Activité	Implantations existantes	implantations 2023	demandes recevables	
Hautes Alpes	Soins de suite et de réadaptation polyvalents- Adultes	4	5	OUI	
	dont prise en charge spécialisée	Affections de l'appareil locomoteur	2	2	NON
		Affections cardio-vasculaires	2	2	NON
		Affections du système nerveux	1	1	NON
		Affections respiratoires	2	2	NON
		Affections des systèmes digestifs, métabolique et endocrinien	1	1	NON
		Affections onco-hématologiques	0	0	NON
		Affections des brûlés	0	0	NON
		Affections liées aux conduites addictives	0	1	OUI
Affections de la personne âgée polyopathologique, dépendante ou à risque de dépendance	0	0	NON		

**Activité de soins de suite et réadaptation Juvénile (de plus de 6 ans - moins de 18 ans)
Hospitalisation complète**

Territoire de santé	Activité	Implantations existantes	implantations 2023	demandes recevables	
Hautes Alpes	Soins de suite et de réadaptation polyvalents Enfants et Adolescents	1	1	NON	
	dont prise en charge spécialisée	Affections de l'appareil locomoteur	0	0	NON
		Affections cardio-vasculaires	0	0	NON
		Affections du système nerveux	0	0	NON
		Affections respiratoires	1	1	NON
		Affections des systèmes digestifs, métabolique et endocrinien	0	0	NON
		Affections onco-hématologiques	0	0	NON
		Affections des brûlés	0	0	NON

**Activité de soins de suite et réadaptation Juvénile (de plus de 6 ans - moins de 18 ans)
Hospitalisation à temps partiel de jour**

Territoire de santé	Activité	Implantations existantes	implantations 2023	demandes recevables	
Hautes Alpes	Soins de suite et de réadaptation polyvalents Enfants et Adolescents	1	1	NON	
	dont prise en charge spécialisée	Affections de l'appareil locomoteur	0	0	NON
		Affections cardio-vasculaires	0	0	NON
		Affections du système nerveux	0	0	NON
		Affections respiratoires	1	1	NON
		Affections des systèmes digestifs, métabolique et endocrinien	0	0	NON
		Affections onco-hématologiques	0	0	NON
		Affections des brûlés	0	0	NON

**Activité de soins de suite et réadaptation Enfant (moins de 6 ans)
Hospitalisation complète**

Territoire de santé	Activité	Implantations existantes	implantations 2023	demandes recevables	
Hautes Alpes	Soins de suite et de réadaptation polyvalents Enfants	0	0	NON	
	dont prise en charge spécialisée	Affections de l'appareil locomoteur	0	0	NON
		Affections cardio-vasculaires	0	0	NON
		Affections du système nerveux	0	0	NON
		Affections respiratoires	0	0	NON
		Affections des systèmes digestifs, métabolique et endocrinien	0	0	NON
		Affections onco-hématologiques	0	0	NON
		Affections des brûlés	0	0	NON

**Activité de soins de suite et réadaptation Enfant (moins de 6 ans)
Hospitalisation à temps partiel de jour**

Territoire de santé	Activité	Implantations existantes	implantations 2023	demandes recevables	
Hautes Alpes	Soins de suite et de réadaptation polyvalents Enfants	0	0	NON	
	dont prise en charge spécialisée	Affections de l'appareil locomoteur	0	0	NON
		Affections cardio-vasculaires	0	0	NON
		Affections du système nerveux	0	0	NON
		Affections respiratoires	0	0	NON
		Affections des systèmes digestifs, métabolique et endocrinien	0	0	NON
		Affections onco-hématologiques	0	0	NON
		Affections des brûlés	0	0	NON

Activité de soins de suite et réadaptation Adultes - Hospitalisation complète

Territoire de santé	Activité	Implantations existantes	implantations 2023	demandes recevables	
Alpes Maritimes	Soins de suite et de réadaptation polyvalents- Adultes	32	33	NON ⁽²⁾	
	dont prise en charge spécialisée	Affections de l'appareil locomoteur	5	5	NON
		Affections cardio-vasculaires	2	2	NON
		Affections du système nerveux	3	3	NON
		Affections respiratoires	1	1	NON
		Affections des systèmes digestifs, métabolique et endocrinien	2	2	NON
		Affections onco-hématologiques	1	1	NON
		Affections des brûlés	0	0	NON
		Affections liées aux conduites addictives	1	1	NON
Affections de la personne âgée polypathologique, dépendante ou à risque de dépendance	9	9	NON		

Activité de soins de suite et réadaptation Adultes - Hospitalisation à temps partiel de jour

Territoire de santé	Activité	Implantations existantes	implantations 2023	demandes recevables	
Alpes Maritimes	Soins de suite et de réadaptation polyvalents- Adultes	11	15	OUI	
	dont prise en charge spécialisée	Affections de l'appareil locomoteur	5	6	NON ⁽²⁾
		Affections cardio-vasculaires	1	2	OUI
		Affections du système nerveux	3	4	NON ⁽²⁾
		Affections respiratoires	0	1	OUI
		Affections des systèmes digestifs, métabolique et endocrinien	2	2	NON
		Affections onco-hématologiques	0	0	NON
		Affections des brûlés	0	0	NON
		Affections liées aux conduites addictives	1	1	NON
Affections de la personne âgée polypathologique, dépendante ou à risque de dépendance	3	3	NON		

(2) Lorsque la cessation d'une activité est consécutive à un volume d'activité insuffisant, l'autorisation détenue n'a pas vocation à être réattribuée dans la mesure où les besoins sont couverts.

**Activité de soins de suite et réadaptation Juvénile (de plus de 6 ans - moins de 18 ans)
Hospitalisation complète**

Territoire de santé	Activité	Implantations existantes	implantations 2023	demandes recevables	
Alpes Maritimes	Soins de suite et de réadaptation polyvalents Enfants et Adolescents	2	2	NON	
	dont prise en charge spécialisée	Affections de l'appareil locomoteur	0	0	NON
		Affections cardio-vasculaires	0	0	NON
		Affections du système nerveux	0	0	NON
		Affections respiratoires	0	0	NON
		Affections des systèmes digestifs, métabolique et endocrinien	1	1	NON
		Affections onco-hématologiques	0	0	NON
		Affections des brûlés	0	0	NON

**Activité de soins de suite et réadaptation Juvénile (de plus de 6 ans - moins de 18 ans)
Hospitalisation à temps partiel de jour**

Territoire de santé	Activité	Implantations 2018	implantations 2023	demandes recevables	
Alpes Maritimes	Soins de suite et de réadaptation polyvalents Enfants et Adolescents	3	4	NON ⁽⁹⁾	
	dont prise en charge spécialisée	Affections de l'appareil locomoteur	1	1	NON
		Affections cardio-vasculaires	0	0	NON
		Affections du système nerveux	1	1	NON
		Affections respiratoires	0	0	NON
		Affections des systèmes digestifs, métabolique et endocrinien	1	1	NON
		Affections onco-hématologiques	0	0	NON
		Affections des brûlés	0	0	NON

⁹⁾ Le besoin du territoire est suffisamment couvert avec l'attribution de toutes les autorisations SSR spécialisées en HDJ prévues au SRS.

**Activité de soins de suite et réadaptation Enfant (moins de 6 ans)
Hospitalisation complète**

Territoire de santé	Activité	Implantations existantes	implantations 2023	demandes recevables	
Alpes Maritimes	Soins de suite et de réadaptation polyvalents Enfants	0	0	NON	
	dont prise en charge spécialisée	Affections de l'appareil locomoteur	0	0	NON
		Affections cardio-vasculaires	0	0	NON
		Affections du système nerveux	0	0	NON
		Affections respiratoires	0	0	NON
		Affections des systèmes digestifs, métabolique et endocrinien	0	0	NON
		Affections onco-hématologiques	0	0	NON
		Affections des brûlés	0	0	NON

**Activité de soins de suite et réadaptation Enfant (moins de 6 ans)
Hospitalisation à temps partiel de jour**

Territoire de santé	Activité	Implantations existantes	implantations 2023	demandes recevables	
Alpes Maritimes	Soins de suite et de réadaptation polyvalents Enfants	0	0	NON	
	dont prise en charge spécialisée	Affections de l'appareil locomoteur	0	0	NON
		Affections cardio-vasculaires	0	0	NON
		Affections du système nerveux	0	0	NON
		Affections respiratoires	0	0	NON
		Affections des systèmes digestifs, métabolique et endocrinien	0	0	NON
		Affections onco-hématologiques	0	0	NON
		Affections des brûlés	0	0	NON

Activité de soins de suite et réadaptation Adultes - Hospitalisation complète

Territoire de santé	Activité	Implantations existantes	implantations 2023	demandes recevables	
Bouches du Rhône	Soins de suite et de réadaptation polyvalents- Adultes	50*	50*	NON	
	dont prise en charge spécialisée	Affections de l'appareil locomoteur	14*	14*	NON
		Affections cardio-vasculaires	6*	6*	NON
		Affections du système nerveux	9*	9*	NON
		Affections respiratoires	3*	3*	NON
		Affections des systèmes digestifs, métabolique et endocrinien	5	5	NON
		Affections onco-hématologiques	2	2	NON
		Affections des brûlés	0	0	NON
		Affections liées aux conduites addictives	2	2	NON
		Affections de la personne âgée polyopathologique, dépendante ou à risque de dépendance	14	14	NON

Activité de soins de suite et réadaptation Adultes - Hospitalisation à temps partiel de jour

Territoire de santé	Activité	Implantations existantes	implantations 2023	demandes recevables	
Bouches du Rhône	Soins de suite et de réadaptation polyvalents- Adultes	33*	34*	OUI	
	dont prise en charge spécialisée	Affections de l'appareil locomoteur	16*	16*	NON
		Affections cardio-vasculaires	7*	7*	NON
		Affections du système nerveux	9*	9*	NON
		Affections respiratoires	3*	3*	NON
		Affections des systèmes digestifs, métabolique et endocrinien	5	6	OUI
		Affections onco-hématologiques	0	0	NON
		Affections des brûlés	0	0	NON
		Affections liées aux conduites addictives	2	2	NON
		Affections de la personne âgée polyopathologique, dépendante ou à risque de dépendance	3	3	NON

* dont Hôpital d'instruction des armées

**Activité de soins de suite et réadaptation Juvénile (de plus de 6 ans - moins de 18 ans)
Hospitalisation complète**

Territoire de santé	Activité	Implantations existantes	implantations 2023	demandes recevables	
Bouches du Rhône	Soins de suite et de réadaptation polyvalents Enfants et Adolescents	2	2	NON	
	dont prise en charge spécialisée	Affections de l'appareil locomoteur	1	1	NON
		Affections cardio-vasculaires	0	0	NON
		Affections du système nerveux	1	1	NON
		Affections respiratoires	0	0	NON
		Affections des systèmes digestifs, métabolique et endocrinien	1	1	NON
		Affections onco-hématologiques	0	0	NON
		Affections des brûlés	0	0	NON

**Activité de soins de suite et réadaptation Juvénile (de plus de 6 ans - moins de 18 ans)
Hospitalisation à temps partiel de jour**

Territoire de santé	Activité	Implantations existantes	implantations 2023	demandes recevables	
Bouches du Rhône	Soins de suite et de réadaptation polyvalents Enfants et Adolescents	4	4	NON	
	dont prise en charge spécialisée	Affections de l'appareil locomoteur	2	2	NON
		Affections cardio-vasculaires	0	0	NON
		Affections du système nerveux	2	2	NON
		Affections respiratoires	0	0	NON
		Affections des systèmes digestifs, métabolique et endocrinien	2	2	NON
		Affections onco-hématologiques	0	0	NON
		Affections des brûlés	0	0	NON



Activité de soins de suite et réadaptation Enfant (moins de 6 ans) Hospitalisation complète					
Territoire de santé	Activité	Implantations existantes	implantations 2023	demandes recevables	
Bouches du Rhône	Soins de suite et de réadaptation polyvalents Enfants	2	1+1 ⁽⁸⁾	NON	
	dont prise en charge spécialisée	Affections de l'appareil locomoteur	1	1 ⁽⁸⁾	NON
		Affections cardio-vasculaires	0	0	NON
		Affections du système nerveux	1	1 ⁽⁸⁾	NON
		Affections respiratoires	0	0	NON
		Affections des systèmes digestifs, métabolique et endocrinien	1	1	NON
		Affections onco-hématologiques	0	0	NON
		Affections des brûlés	0	0	NON

(8) Reconnaissance de « besoins exceptionnels tenant à des situations d'urgence et d'impérieuse nécessité en matière de santé publique », relatifs à l'implantation supplémentaire d'une autorisation d'activité de soins de suite et de réadaptation polyvalents et spécialisés dans les affections de l'appareil locomoteur et du système nerveux sous la forme d'hospitalisation complète pour les enfants de moins de 6 ans sur le territoire des Bouches-du-Rhône conformément à la note présentée à la CSOS du 29 avril 2019 et suite à l'avis de celle-ci.

Activité de soins de suite et réadaptation Enfant (moins de 6 ans) Hospitalisation à temps partiel de jour					
Territoire de santé	Activité	Implantations existantes	implantations 2023	demandes recevables	
Bouches du Rhône	Soins de suite et de réadaptation polyvalents Enfants	2	2	NON	
	dont prise en charge spécialisée	Affections de l'appareil locomoteur	1	1	NON
		Affections cardio-vasculaires	0	0	NON
		Affections du système nerveux	1	1	NON
		Affections respiratoires	0	0	NON
		Affections des systèmes digestifs, métabolique et endocrinien	1	1	NON
		Affections onco-hématologiques	0	0	NON
		Affections des brûlés	0	0	NON

Activité de soins de suite et réadaptation Adultes - Hospitalisation complète

Territoire de santé	Activité		Implantations existantes	implantations 2023	demandes recevables
Var	Soins de suite et de réadaptation polyvalents- Adultes		24	23	NON
	dont prise en charge spécialisée	Affections de l'appareil locomoteur	5	5	NON
		Affections cardio-vasculaires	2	2	NON
		Affections du système nerveux	5	5	NON
		Affections respiratoires	1	1	NON
		Affections des systèmes digestifs, métabolique et endocrinien	1	1	NON
		Affections onco-hématologiques	0	0	NON
		Affections des brûlés	1	1	NON
		Affections liées aux conduites addictives	1	1	NON
		Affections de la personne âgée polypathologique, dépendante ou à risque de dépendance	9	9	NON

Activité de soins de suite et réadaptation Adultes - Hospitalisation à temps partiel de jour

Territoire de santé	Activité		Implantations existantes	implantations 2023	demandes recevables
Var	Soins de suite et de réadaptation polyvalents- Adultes		16	15	NON
	dont prise en charge spécialisée	Affections de l'appareil locomoteur	7	7	NON
		Affections cardio-vasculaires	3	3	NON
		Affections du système nerveux	5	5	NON
		Affections respiratoires	1	1	NON
		Affections des systèmes digestifs, métabolique et endocrinien	1	1	NON
		Affections onco-hématologiques	0	0	NON
		Affections des brûlés	1	1	NON
		Affections liées aux conduites addictives	1	1	NON
		Affections de la personne âgée polypathologique, dépendante ou à risque de dépendance	2	2	NON

**Activité de soins de suite et réadaptation Juvenile (de plus de 6 ans - moins de 18 ans)
Hospitalisation complète**

Territoire de santé	Activité		Implantations existantes	implantations 2023	demandes recevables
Var	Soins de suite et de réadaptation polyvalents Enfants et Adolescents		4	4	NON
	dont prise en charge spécialisée	Affections de l'appareil locomoteur	1	1	NON
		Affections cardio-vasculaires	0	0	NON
		Affections du système nerveux	3	3	NON
		Affections respiratoires	1	1	NON
		Affections des systèmes digestifs, métabolique et endocrinien	1	2	OUI
		Affections onco-hématologiques	0	0	NON
		Affections des brûlés	1	1	NON

**Activité de soins de suite et réadaptation Juvenile (de plus de 6 ans - moins de 18 ans)
Hospitalisation à temps partiel de jour**

Territoire de santé	Activité	Implantations existantes	implantations 2023	demandes recevables	
Var	Soins de suite et de réadaptation polyvalents Enfants et Adolescents	4	4	NON	
	dont prise en charge spécialisée	Affections de l'appareil locomoteur	0	0	NON
		Affections cardio-vasculaires	0	0	NON
		Affections du système nerveux	2	2	NON
		Affections respiratoires	1	1	NON
		Affections des systèmes digestifs, métabolique et endocrinien	1	2	OUI
		Affections onco-hématologiques	0	0	NON
		Affections des brûlés	1	1	NON

**Activité de soins de suite et réadaptation Enfant (moins de 6 ans)
Hospitalisation complète**

Territoire de santé	Activité	Implantations existantes	implantations 2023	demandes recevables	
Var	Soins de suite et de réadaptation polyvalents Enfants	3	3	NON	
	dont prise en charge spécialisée	Affections de l'appareil locomoteur	1	1	NON
		Affections cardio-vasculaires	0	0	NON
		Affections du système nerveux	2	2	NON
		Affections respiratoires	1	1	NON
		Affections des systèmes digestifs, métabolique et endocrinien	0	0	NON
		Affections onco-hématologiques	0	0	NON
		Affections des brûlés	1	1	NON

**Activité de soins de suite et réadaptation Enfant (moins de 6 ans)
Hospitalisation à temps partiel de jour**

Territoire de santé	Activité	Implantations existantes	implantations 2023	demandes recevables	
Var	Soins de suite et de réadaptation polyvalents Enfants	3	3	NON	
	dont prise en charge spécialisée	Affections de l'appareil locomoteur	1	1	NON
		Affections cardio-vasculaires	0	0	NON
		Affections du système nerveux	1	1	NON
		Affections respiratoires	1	1	NON
		Affections des systèmes digestifs, métabolique et endocrinien	0	1	OUI
		Affections onco-hématologiques	0	0	NON
		Affections des brûlés	1	1	NON

Activité de soins de suite et réadaptation Adultes - Hospitalisation complète

Territoire de santé	Activité	Implantations existantes	implantations 2023	demandes recevables	
Vaucluse	Soins de suite et de réadaptation polyvalents- Adultes	16	15	NON	
	dont prise en charge spécialisée	Affections de l'appareil locomoteur	4	4	NON
		Affections cardio-vasculaires	1	1	NON
		Affections du système nerveux	3	3	NON
		Affections respiratoires	1	1	NON
		Affections des systèmes digestifs, métabolique et endocrinien	0	0	NON
		Affections onco-hématologiques	0	0	NON
		Affections des brûlés	0	0	NON
		Affections liées aux conduites addictives	1	1	NON
		Affections de la personne âgée polypathologique, dépendante ou à risque de dépendance	6	6	NON

Activité de soins de suite et réadaptation Adultes - Hospitalisation à temps partiel de jour

Territoire de santé	Activité	Implantations existantes	implantations 2023	demandes recevables	
Vaucluse	Soins de suite et de réadaptation polyvalents- Adultes	8	9	OUI	
	dont prise en charge spécialisée	Affections de l'appareil locomoteur	4	4	NON
		Affections cardio-vasculaires	1	1	NON
		Affections du système nerveux	3	3	NON
		Affections respiratoires	0	1	OUI
		Affections des systèmes digestifs, métabolique et endocrinien	0	0	NON
		Affections onco-hématologiques	0	0	NON
		Affections des brûlés	0	0	NON
		Affections liées aux conduites addictives	1	1	NON
		Affections de la personne âgée polypathologique, dépendante ou à risque de dépendance	1	1	NON

**Activité de soins de suite et réadaptation Juvénile (de plus de 6 ans - moins de 18 ans)
Hospitalisation complète**

Territoire de santé	Activité	Implantations existantes	implantations 2023	demandes recevables	
Vaucluse	Soins de suite et de réadaptation polyvalents Enfants et Adolescents	0	0	NON	
	dont prise en charge spécialisée	Affections de l'appareil locomoteur	0	0	NON
		Affections cardio-vasculaires	0	0	NON
		Affections du système nerveux	0	0	NON
		Affections respiratoires	0	0	NON
		Affections des systèmes digestifs, métabolique et endocrinien	0	0	NON
		Affections onco-hématologiques	0	0	NON
		Affections des brûlés	0	0	NON

**Activité de soins de suite et réadaptation Juvénile (de plus de 6 ans - moins de 18 ans)
Hospitalisation à temps partiel de jour**

Territoire de santé	Activité	Implantations existantes	implantations 2023	demandes recevables	
Vaucluse	Soins de suite et de réadaptation polyvalents Enfants et Adolescents	0	0	NON	
	dont prise en charge spécialisée	Affections de l'appareil locomoteur	0	0	NON
		Affections cardio-vasculaires	0	0	NON
		Affections du système nerveux	0	0	NON
		Affections respiratoires	0	0	NON
		Affections des systèmes digestifs, métabolique et endocrinien	0	0	NON
		Affections onco-hématologiques	0	0	NON
		Affections des brûlés	0	0	NON

**Activité de soins de suite et réadaptation Enfant (moins de 6 ans)
Hospitalisation complète**

Territoire de santé	Activité	Implantations existantes	implantations 2023	demandes recevables	
Vaucluse	Soins de suite et de réadaptation polyvalents Enfants	0	0	NON	
	dont prise en charge spécialisée	Affections de l'appareil locomoteur	0	0	NON
		Affections cardio-vasculaires	0	0	NON
		Affections du système nerveux	0	0	NON
		Affections respiratoires	0	0	NON
		Affections des systèmes digestifs, métabolique et endocrinien	0	0	NON
		Affections onco-hématologiques	0	0	NON
		Affections des brûlés	0	0	NON

**Activité de soins de suite et réadaptation Enfant (moins de 6 ans)
Hospitalisation à temps partiel de jour**

Territoire de santé	Activité	Implantations existantes	implantations 2023	demandes recevables	
Vaucluse	Soins de suite et de réadaptation polyvalents Enfants	0	0	NON	
	dont prise en charge spécialisée	Affections de l'appareil locomoteur	0	0	NON
		Affections cardio-vasculaires	0	0	NON
		Affections du système nerveux	0	0	NON
		Affections respiratoires	0	0	NON
		Affections des systèmes digestifs, métabolique et endocrinien	0	0	NON
		Affections onco-hématologiques	0	0	NON
		Affections des brûlés	0	0	NON

CHIRURGIE:

CHIRURGIE									
Territoire de santé	Hospitalisation complète				Hospitalisation ambulatoire				
	Implantations existantes	Implantations 2023	Demandes recevables	Demandes recevables	Implantations existantes	Implantations 2023	Demandes recevables	Demandes recevables	Demandes recevables
Alpes-de-Haute-Provence	3	3	NON	NON	3	3	NON	NON	NON
Hautes-Alpes	3	3	NON	NON	3	3	NON	NON	NON
Alpes-Maritimes	19	18	NON	NON	18	17	NON	NON	NON
Bouches-du-Rhône	33*	32*	NON	NON	34*	33*	NON	NON	NON
Var	18*	18*	NON	NON	18*	18*	NON	NON	NON
Vaucluse	12	12	NON	NON	11	12	NON	NON	OUI

*Dont HIA

REANIMATION ADULTES ET REANIMATION PEDIATRIQUE :

Territoire de santé	Activité	Implantations existantes	Implantations 2023	Demande recevable
Alpes-de-Haute-Provence	Réanimation Adultes	1	1	NON
Hautes-Alpes	Réanimation Adultes	1	1	NON
Alpes-Maritimes	Réanimation Adultes	8	7	NON
Bouches-du-Rhône	Réanimation Adultes	19*	16*	NON
Var	Réanimation Adultes	5*	5*	NON
Vaucluse	Réanimation Adultes	1	1	NON

*Dont HIA

Territoire de santé	Activité	Implantations existantes	Implantations 2023	Demande recevable
Alpes-de-Haute-Provence	Réanimation pédiatrique	0	0	NON
Hautes-Alpes	Réanimation pédiatrique	0	0	NON
Alpes-Maritimes	Réanimation pédiatrique	1	1	NON
Bouches-du-Rhône	Réanimation pédiatrique	1	1	NON
Var	Réanimation pédiatrique	0	0	NON
Vaucluse	Réanimation pédiatrique	0	0	NON

MEDECINE D'URGENCE :

Territoire de santé	Activité	Implantations existantes	Implantations 2023	Demande recevable
Alpes-de-Haute-Provence	Service d'Aide Médicale Urgente (SAMU)	1	1	NON
Hautes-Alpes	Service d'Aide Médicale Urgente (SAMU)	1	1	NON
Alpes-Maritimes	Service d'Aide Médicale Urgente (SAMU)	1	1	NON
Bouches-du-Rhône	Service d'Aide Médicale Urgente (SAMU)	1	1	NON
Var	Service d'Aide Médicale Urgente (SAMU)	1	1	NON
Vaucluse	Service d'Aide Médicale Urgente (SAMU)	1	1	NON

Territoire de santé	Activité	Implantations existantes	Implantations 2023	Demande recevable
Alpes-de-Haute-Provence	Structure des urgences	3	3	NON
Hautes-Alpes	Structure des urgences	3	3	NON
Alpes-Maritimes	Structure des urgences	9	9	NON
Bouches-du-Rhône	Structure des urgences	16*	16*	NON
Var	Structure des urgences	9*	9*	NON
Vaucluse	Structure des urgences	8	8	NON

*Dont HIA

Territoire de santé	Activité	Implantations existantes	Implantations 2023	Demande recevable
Alpes-de-Haute-Provence	Structure des urgences pédiatriques	0	0	NON
Hautes-Alpes	Structure des urgences pédiatriques	0	0	NON
Alpes-Maritimes	Structure des urgences pédiatriques	1	1	NON
Bouches-du-Rhône	Structure des urgences pédiatriques	0	0	NON
Var	Structure des urgences pédiatriques	0	0	NON
Vaucluse	Structure des urgences pédiatriques	0	0	NON

Territoire de santé	Activité	Implantations existantes	Implantations 2023	Demande recevable
Alpes-de-Haute-Provence	Structure mobile d'urgence et de réanimation (SMUR) adultes	3 SMUR	3 SMUR	NON
Hautes-Alpes	Structure mobile d'urgence et de réanimation (SMUR) adultes	2 SMUR	2 SMUR + 1 antenne saisonnière	OUI
Alpes-Maritimes	Structure mobile d'urgence et de réanimation (SMUR) adultes	5 SMUR + 1 antenne	5 SMUR + 1 antenne	NON
Bouches-du-Rhône	Structure mobile d'urgence et de réanimation (SMUR) adultes	7 SMUR + 7 antennes	7 SMUR + 7 antennes	NON
Var	Structure mobile d'urgence et de réanimation (SMUR) adultes	6 SMUR + 1 antenne + 1 antenne saisonnière	6 SMUR + 1 antenne + 1 antenne saisonnière	NON
Vaucluse	Structure mobile d'urgence et de réanimation (SMUR) adultes	4 SMUR + 3 antennes	4 SMUR + 3 antennes	NON

Territoire de santé	Activité	Implantations existantes	Implantations 2023	Demande recevable
Alpes-de-Haute-Provence	Structure mobile d'urgence et de réanimation spécialisée dans la prise en charge et le transport sanitaire d'urgences des enfants, y compris les nouveau-nés et les nourrissons (SMUR pédiatrique)	0	0	NON
Hautes-Alpes	Structure mobile d'urgence et de réanimation spécialisée dans la prise en charge et le transport sanitaire d'urgences des enfants, y compris les nouveau-nés et les nourrissons (SMUR pédiatrique)	0	0	NON
Alpes-Maritimes	Structure mobile d'urgence et de réanimation spécialisée dans la prise en charge et le transport sanitaire d'urgences des enfants, y compris les nouveau-nés et les nourrissons (SMUR pédiatrique)	1	1	NON
Bouches-du-Rhône	Structure mobile d'urgence et de réanimation spécialisée dans la prise en charge et le transport sanitaire d'urgences des enfants, y compris les nouveau-nés et les nourrissons (SMUR pédiatrique)	1	1	NON
Var	Structure mobile d'urgence et de réanimation spécialisée dans la prise en charge et le transport sanitaire d'urgences des enfants, y compris les nouveau-nés et les nourrissons (SMUR pédiatrique)	0	0	NON
Vaucluse	Structure mobile d'urgence et de réanimation spécialisée dans la prise en charge et le transport sanitaire d'urgences des enfants, y compris les nouveau-nés et les nourrissons (SMUR pédiatrique)	0	0	NON

GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE, NEONATOLOGIE, REANIMATION NEO-NATALE

Gynécologie obstétrique			
Territoire de santé	Implantations existantes	Implantations 2023	Demande recevable
Alpes-de-Haute-Provence	2	2	NON
Hautes-Alpes	1	1	NON
Alpes-Maritimes	1	2	NON ⁽¹⁾
Bouches-du-Rhône	4	4	NON
Var	4	3	NON
Vaucluse	4	4	NON

Gynécologie obstétrique avec néonatalogie			
Territoire de santé	Implantations existantes	Implantations 2023	Demande recevable
Alpes-de-Haute-Provence	0	0	NON
Hautes-Alpes	1	1	NON
Alpes-Maritimes	3	3	NON
Bouches-du-Rhône	4	4	NON
Var	2	2	NON
Vaucluse	1	1	NON

(1) Le regroupement d'activités précédemment implantées sur des sites distincts conduit à la disparition d'une implantation géographique prévue aux objectifs quantifiés définis ci-dessus. Le besoin de la population est considéré comme couvert par le regroupement intervenu et n'est pas éligible à une nouvelle demande d'autorisation.

Gynécologie obstétrique avec néonatalogie soins intensifs				
Territoire de santé	Implantations existantes	Implantations 2023	Demande recevable	
Alpes-de-Haute-Provence	0	0	NON	
Hautes-Alpes	0	0	NON	
Alpes-Maritimes	1	1	NON	
Bouches-du-Rhône	3	3	NON	
Var	1	1	NON	
Vaucluse	1	1	NON	

Gynécologie obstétrique avec néonatalogie soins intensifs et réanimation néonatale				
Territoire de santé	Implantations existantes	Implantations 2023	Demande recevable	
Alpes-de-Haute-Provence	0	0	NON	
Hautes-Alpes	0	0	NON	
Alpes-Maritimes	1	1	NON	
Bouches-du-Rhône	2	2	NON	
Var	0	0	NON	
Vaucluse	0	0	NON	

TRAITEMENT DU CANCER :

CHIRURGIE DU CANCER					
Territoire de santé	Activité	Implantations existantes	Implantations 2023	Demande recevable	
Alpes de Haute Provence	<i>Pathologies mammaires</i>	0	0	NON	
	<i>Pathologies digestives</i>	1	1	NON	
	<i>Pathologies urologiques</i>	0	0	NON	
	<i>Pathologies thoraciques</i>	0	0	NON	
	<i>Pathologies gynécologiques</i>	0	0	NON	
	<i>Pathologies ORL et maxillo-faciales</i>	0	0	NON	
	<i>Chirurgie hors seuil</i>	2	2	NON	
	<i>Pathologies mammaires</i>	1	1	NON	
	<i>Pathologies digestives</i>	1	1	NON	
	<i>Pathologies urologiques</i>	2	2	NON	
Hautes Alpes	<i>Pathologies thoraciques</i>	0	0	NON	
	<i>Pathologies gynécologiques</i>	1	1	NON	
	<i>Pathologies ORL et maxillo-faciales</i>	1	1	NON	
	<i>Chirurgie hors seuil</i>	3	3	NON	
	<i>Pathologies mammaires</i>	10	10	NON	
	<i>Pathologies digestives</i>	12	12	NON	
	<i>Pathologies urologiques</i>	6	6	NON	
	<i>Pathologies thoraciques</i>	4	4	NON	
	<i>Pathologies gynécologiques</i>	8	7	NON	
	<i>Pathologies ORL et maxillo-faciales</i>	5	5	NON	
Alpes Maritimes	<i>Chirurgie hors seuil</i>	17**	16**	NON	

** Dont activité du traitement du cancer de l'enfant et de l'adolescent de moins de 18 ans.

CHIRURGIE DU CANCER				
Territoire de santé	Activité	Implantations existantes	Implantations 2023	Demande recevable
Bouches du Rhône	<i>Pathologies mammaires</i>	15	17	NON ⁽²⁾
	<i>Pathologies digestives</i>	17	18	NON ⁽²⁾
	<i>Pathologies urologiques</i>	13	13	NON
	<i>Pathologies thoraciques</i>	8	8	NON
	<i>Pathologies gynécologiques</i>	11	12	NON ⁽²⁾
	<i>Pathologies ORL et maxillo-faciales</i>	9*	11*	NON ⁽²⁾
	<i>Chirurgie hors seuil</i>	27**	27**	NON
	<i>Pathologies mammaires</i>	7	7	NON
	<i>Pathologies digestives</i>	12*	11*	NON
	<i>Pathologies urologiques</i>	8*	8*	NON
Var	<i>Pathologies thoraciques</i>	3*	3*	NON
	<i>Pathologies gynécologiques</i>	5	6	NON ⁽²⁾
	<i>Pathologies ORL et maxillo-faciales</i>	3*	4*	NON ⁽²⁾
	<i>Chirurgie hors seuil</i>	15*	14*	NON
	<i>Pathologies mammaires</i>	3	4	NON ⁽²⁾
	<i>Pathologies digestives</i>	6	6	NON
Vaucluse	<i>Pathologies urologiques</i>	3	3	NON
	<i>Pathologies thoraciques</i>	1	1	NON
	<i>Pathologies gynécologiques</i>	3	3	NON
	<i>Pathologies ORL et maxillo-faciales</i>	3	3	NON
	<i>Chirurgie hors seuil</i>	7	8	OUI

*Dont HIA

** Dont activité du traitement du cancer de l'enfant et de l'adolescent de moins de 18 ans.

⁽²⁾ Lorsque la cessation d'une activité est consécutive à un volume d'activité insuffisant, l'autorisation détenue n'a pas vocation à être réattribuée dans la mesure où les besoins sont couverts

CHIMIOTHERAPIE OU AUTRES TRAITEMENTS MEDICAUX SPECIFIQUES DU CANCER					
Territoire de santé	Activité	Implantations existantes	Implantations 2023	Demande recevable	
Alpes-de-Haute-Provence	Chimiothérapie dont chimiothérapie ambulatoire en hospitalisation de jour	1	2	OUI	
Hautes-Alpes	Chimiothérapie dont chimiothérapie ambulatoire en hospitalisation de jour	1	1	NON	
Alpes-Maritimes	Chimiothérapie dont chimiothérapie ambulatoire en hospitalisation de jour	9	9	NON	
Bouches-du-Rhône	Chimiothérapie dont chimiothérapie ambulatoire en hospitalisation de jour	16*	15*	NON	
Var	Chimiothérapie dont chimiothérapie ambulatoire en hospitalisation de jour	6*	6*	NON	
Vaucluse	Chimiothérapie dont chimiothérapie ambulatoire en hospitalisation de jour	2	2	NON	

*Dont HIA

RADIOTHERAPIE EXTERNE					
Territoire de santé	Activité	Implantations existantes	Implantations 2023	Demande recevable	
Alpes-de-Haute-Provence	Radiothérapie externe	0	0	NON	
Hautes-Alpes	Radiothérapie externe	1***	1***	NON	
Alpes-Maritimes	Radiothérapie externe	4	4	NON	
Bouches-du-Rhône	Radiothérapie externe	6	6	NON	
Var	Radiothérapie externe	1	1	NON	
Vaucluse	Radiothérapie externe	1	1	NON	

***Autorisation dérogatoire

CURIETHERAPIE

Territoire de santé	Activité	Implantations existantes	Implantations 2023	Demande recevable
Alpes-de-Haute-Provence	<i>Curiethérapie à bas débit de dose</i>	0	0	NON
	<i>Curiethérapie à haut débit de dose</i>	0	0	NON
Hautes-Alpes	<i>Curiethérapie à bas débit de dose</i>	0	0	NON
	<i>Curiethérapie à haut débit de dose</i>	0	0	NON
Alpes-Maritimes	<i>Curiethérapie à bas débit de dose</i>	1	1	NON
	<i>Curiethérapie à haut débit de dose</i>	1	1	NON
Bouches-du-Rhône	<i>Curiethérapie à bas débit de dose</i>	2	2	NON
	<i>Curiethérapie à haut débit de dose</i>	1	1	NON
Var	<i>Curiethérapie à bas débit de dose</i>	0	0	NON
	<i>Curiethérapie à haut débit de dose</i>	0	0	NON
Vaucluse	<i>Curiethérapie à bas débit de dose</i>	1	1	NON
	<i>Curiethérapie à haut débit de dose</i>	1	1	NON

UTILISATION THERAPEUTIQUE DE RADIOELEMENTS EN SOURCES NON SCELEES

Territoire de santé	Modalité : utilisation thérapeutiques de radioéléments en source non scellée	Implantations existantes	Implantations 2023	Demande recevable
Alpes-de-Haute-Provence	<i>Nature du seuil prévue à l'article R. 6123-89 du code de santé publique (thérapeutique, intervention, appareil anatomique ou pathologie)</i>	0	0	NON
Hautes-Alpes	<i>Nature du seuil prévue à l'article R. 6123-89 du code de santé publique (thérapeutique, intervention, appareil anatomique ou pathologie)</i>	0	0	NON
Alpes-Maritimes	<i>Nature du seuil prévue à l'article R. 6123-89 du code de santé publique (thérapeutique, intervention, appareil anatomique ou pathologie)</i>	2	2	NON
Bouches-du-Rhône	<i>Nature du seuil prévue à l'article R. 6123-89 du code de santé publique (thérapeutique, intervention, appareil anatomique ou pathologie)</i>	2	2	NON
Var	<i>Nature du seuil prévue à l'article R. 6123-89 du code de santé publique (thérapeutique, intervention, appareil anatomique ou pathologie)</i>	1	1	NON
Vaucluse	<i>Nature du seuil prévue à l'article R. 6123-89 du code de santé publique (thérapeutique, intervention, appareil anatomique ou pathologie)</i>	1	1	NON

EQUIPEMENTS MATERIELS LOURDS :

IRM							
Territoire de santé	Nombre de sites existants	Nombre de sites 2023	Demandes recevables	Nombre d'appareils existants	Nombre d'appareils 2023	Demandes recevables	Demandes recevables
Alpes de Haute Provence	2	2	NON	2	2 + 1 ⁽³⁾	NON	OUI
Hautes Alpes	2	2	NON	3	3	NON	NON
Alpes Maritimes	13	13	NON	21	21 + 3 ⁽³⁾	NON	OUI
Bouches du Rhône	25*	26	OUI	37+1*(1)	38 + 1*(1) + 8 ⁽³⁾	OUI	OUI
Var	13*	13*	NON	16*	16* + 8 ⁽³⁾	NON	OUI
Vaucluse	6	6	NON	8	8 + 4 ⁽³⁾	NON	OUI

*Dont HIA

1) Reconnaissance de « besoins exceptionnels tenant à des situations d'urgence et d'impérieuse nécessité en matière de santé publique », relatifs à l'implantation supplémentaire d'une autorisation d'équipement matériel lourd, appareil d'imagerie à résonance magnétique (IRM) plus spécifiquement orienté vers la pédiatrie sur un site, centre de référence en neurologie et pédiatrie, doté d'un plateau d'imagerie complet, sur le territoire des Bouches-du-Rhône soumis à la CSOS du 17 juin 2019 et suite à l'avis de celle-ci.

3) Reconnaissance de « besoins exceptionnels tenant à des situations d'urgence et d'impérieuse nécessité en matière de santé publique », relatifs à des implantations supplémentaires d'autorisations d'équipements matériels lourds sur la région PACA, soumis à la CSOS du 23 septembre 2021 et suite à l'avis de celle-ci, et conformément aux critères d'éligibilité détaillés en annexe 1 et 2 de la présente décision.

SCANNER							
Territoire de santé	Nombre de sites existants	Nombre de sites 2023	Demandes recevables	Nombre d'appareils existants	Nombre d'appareils 2023	Demandes recevables	Demandes recevables
Alpes de Haute-Provence	3	3	NON	4	4	NON	NON
Hautes-Alpes	3	3+ 1 ⁽³⁾	OUI	3	3 + 2 ⁽³⁾	OUI	OUI
Alpes-Maritimes	16	16	NON	25	25 + 3 ⁽³⁾	NON	OUI
Bouches-du-Rhône	28*	28*	NON	45*	45* + 3 ⁽³⁾	NON	OUI
Var	17*	17*	NON	21*	21* + 1 ⁽³⁾	NON	OUI
Vaucluse	12	12+ 2 ⁽³⁾	OUI	15	15 + 2 ⁽³⁾	OUI	OUI

*Dont HIA

3) Reconnaissance de « besoins exceptionnels tenant à des situations d'urgence et d'impérieuse nécessité en matière de santé publique », relatifs à des implantations supplémentaires d'autorisations d'équipements matériels lourds sur la région PACA, soumis à la CSOS du 23 septembre 2021 et suite à l'avis de celle-ci, et conformément aux critères d'éligibilité détaillés en annexe 1 et 2 de la présente décision.

CAISSON HYPERBARE

Territoire de santé	Nombre de sites existants	Nombre de sites 2023	Demandes recevables	Nombre d'appareils existants	Nombre d'appareils 2023	Demandes recevables
Alpes-de-Haute-Provence	0	0	NON	0	0	NON
Hautes-Alpes	0	0	NON	0	0	NON
Alpes-Maritimes	1	1	NON	1	1	NON
Bouches-du-Rhône	2	2	NON	2	2	NON
Var	1*	1*	NON	1*	1*	NON
Vaucluse	1	1	NON	1	1	NON

*Dont HIA

**EQUIPEMENTS MATERIELS LOURDS DANS LE TRAITEMENT DU CANCER
CYCLOTRON A UTILISATION MEDICALE**

Territoire de santé	Nombre de sites existants	Nombre de sites 2023	Demandes recevables	Nombre d'appareils existants	Nombre d'appareils 2023	Demandes recevables
Alpes-de-Haute-Provence	0	0	NON	0	0	NON
Hautes-Alpes	0	0	NON	0	0	NON
Alpes-Maritimes	1	1	NON	2	2	NON
Bouches-du-Rhône	0	0	NON	0	0	NON
Var	0	0	NON	0	0	NON
Vaucluse	0	0	NON	0	0	NON

Article 2 :

Conformément aux dispositions de l'article R. 6122-30 du Code susvisé, ce bilan sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Article 3 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur, d'un recours administratif dit "hiérarchique" auprès du Ministre en charge de la Santé ou d'un recours contentieux adressé au greffe du Tribunal Administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 :

Le Directeur de l'Organisation des Soins de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Délégué Départemental concerné sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région.

Marseille, le 10 janvier 2022



Philippe De Mester

Annexe 1 - IRM : critères par département

Département 04 :

1 IRM supplémentaire dans un établissement

- Disposant d'un service d'Urgences
- Avec au moins 1 IRM
- Réalisant une activité supérieure à 8000 forfaits et 30% d'AC
- Et détenant une autorisation d'activité de chirurgie carcinologique soumise à seuil

Département 05 : pas de besoin exceptionnel recensé

Département 06 :

2 IRM supplémentaires dans un établissement

- Disposant d'un service d'Urgences
- Avec au moins 1 IRM
- Réalisant une activité supérieure à 10000 forfaits et 40% d'AC
- Et détenant une autorisation d'activité de chirurgie carcinologique soumise à seuil

1 IRM supplémentaire dans un établissement

- Avec au moins 1 IRM
- Réalisant une activité supérieure à 5000 forfaits et 60% d'AC
- Et réalisant une activité de chirurgie carcinologique importante,

Département 13 :

6 IRM supplémentaires dans un établissement

- Disposant d'un service d'Urgences
- Avec au moins 1 IRM
- Réalisant une activité supérieure à 7000 forfaits et 30% d'AC
- Et détenant une autorisation d'activité de chirurgie carcinologique soumise à seuil

2 IRM supplémentaires dans un établissement

- Avec au moins 1 IRM
- Réalisant une activité supérieure à 5000 Forfaits et 50% d'AC

Département 83 :

8 IRM supplémentaires dans un établissement.

- Avec au moins 1 IRM
- Réalisant une activité supérieure à 6000 forfaits et 25 % d'AC

Département 84 :

4 IRM supplémentaires dans un établissement

- Disposant d'un service d'Urgences
- Avec au moins 1 IRM
- Réalisant une activité supérieure à 7 000 forfaits et 20% d'AC

Annexe 2 - SCANNER : critères par département

Département 04 : pas de besoin exceptionnel recensé

Département 05 :

1 scanner supplémentaire dans un établissement

- Réalisant plus de 30 000 passages aux urgences
- Ayant au moins un scanner
- Réalisant une activité supérieure à 8000 forfaits et 30% d'AC

1 nouveau scanner dans un établissement

- Disposant d'un service d'urgence sans scanner

Département 06 :

1 scanner supplémentaire dans un établissement

- Disposant d'un service d'Urgences
- Ayant au moins un scanner
- Réalisant une activité supérieure à 15000 forfaits

2 scanners supplémentaires dans un établissement

- Réalisant plus de 40 000 passages aux urgences
- Ayant au moins un scanner
- Réalisant une activité supérieure à 8000 forfaits et 30% d'AC

Département 13 :

1 scanner supplémentaire dans un établissement

- Disposant d'un service d'Urgences
- Ayant au moins un scanner
- Réalisant une activité supérieure à 25 000 forfaits

2 scanners supplémentaires dans un établissement

- Réalisant plus de 40 000 passages aux urgences
- Ayant au moins un scanner
- Réalisant une activité supérieure à 8000 forfaits et 30% d'AC

Département 83 :

1 scanner supplémentaire dans un établissement

- Réalisant plus de 40 000 passages aux urgences
- Ayant au moins un scanner
- Réalisant une activité supérieure à 8000 forfaits et 30% d'AC

Département 84 :

2 nouveaux scanners dans un établissement

- disposant d'un service d'urgence sans scanner